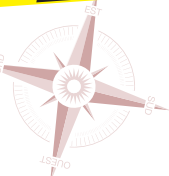


DOCUMENT À CONSERVER



RISQUES MAJEURS

à Saint-Jean

DICRIM 2024

05 32 09 67 00
WWW.MAIRIE-SAINTJEAN.FR

VILLE DE
saint-jean

Se protéger

Le risque fait partie de la vie.

Le prendre en compte, l'évaluer et l'anticiper pour mieux y faire face le cas échéant est l'objectif du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

A lire attentivement et à conserver précieusement, celui-ci vous donne des consignes de sécurité pour se protéger, car, en situation de crise, chacun est acteur de sa propre sécurité.

Afin d'améliorer votre réactivité et celle de vos proches, petits et grands, n'hésitez pas en outre à participer aux formations de la Croix-Rouge, partenaire du Plan Communal de Sauvegarde de la ville.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs élaboré par la Préfecture et contient des données nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un phénomène d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, tempête, feu de forêt, séisme, avalanche) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque industriel), caractérisé par une énorme gravité et une faible fréquence.

Saint-Jean est spécifiquement soumise aux risques naturels suivants :

- Inondations de plaine
- Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse

Mouvements de terrain

Notre commune est exposée, dans son intégralité, à des mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux communément appelé sécheresse. L'aléa est considéré comme moyen.

De manière préventive, il convient de se conformer aux prescriptions constructives afin de réduire les désordres causés au bâti.

Notamment si le sol est hétérogène, en cas de construction sur un terrain en pente ou sur sous-sol partiel, ou lorsque des arbres sont plantés à proximité des constructions.

Le phénomène peut provoquer la rupture de réseaux enterrés et générer des fuites qui l'amplifieront.

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. La rétraction des sols (variation de volume) est liée à la modification de la teneur en eau et s'observe en période sèche, entraînant des fissurations du bâti au droit des façades, plus particulièrement à proximité des murs porteurs et des angles.



LES GESTES QUI SAUVENT

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- Fuir latéralement, gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer

HISTORIQUE

MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFÉRENTIELS CONSÉCUTIFS À LA SÉCHERESSE ET À LA RÉHYDRATATION DES SOLS

- du 01/06/1989 au 31/12/1990
Arrêté du 12/08/1991
- du 01/05/1989 au 30/09/1993
Arrêté du 03/05/1995
- du 01/10/1993 au 31/12/1996
Arrêté du 24/03/1997
- du 01/01/1997 au 31/12/1997
Arrêté du 29/12/1998
- du 01/01/1998 au 31/12/1998
Arrêté du 19/03/1999

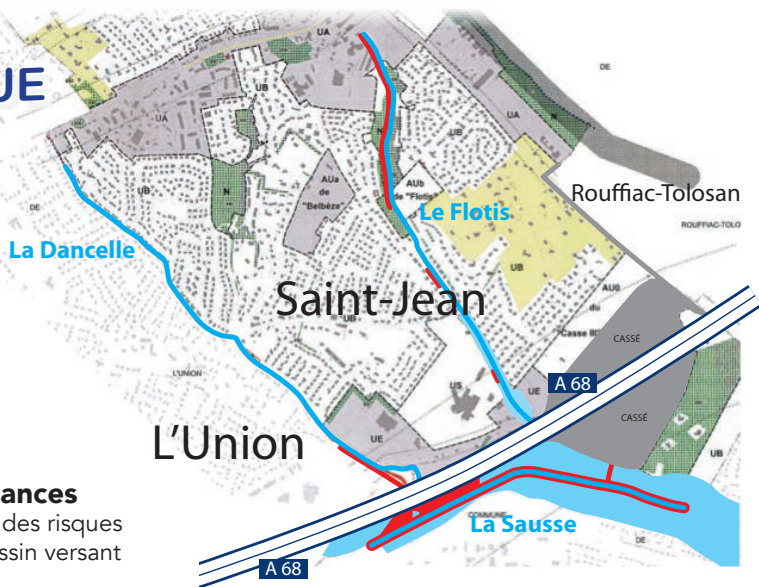
- du 01/07/2003 au 30/09/2003
Arrêté du 25/08/2004
- du 01/06/2011 au 30/09/2011
Arrêté du 11/07/2012
- du 01/01/2016 au 31/03/2016
Arrêté du 25/07/2017
- du 01/01/2017 au 31/12/2017
Arrêté du 10/07/2018
- du 01/04/2019 au 30/06/2019
Arrêté du 28/07/2020
- du 01/07/2020 au 30/09/2020
Arrêté du 27/07/2021
- du 01/07/2022 au 30/09/2022
Arrêté du 26/09/2023

- INONDATIONS, COULÉES DE BOUE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN
- du 25/12/1999 au 29/12/1999
Arrêté du 29/12/1999

Inondations



LA ZONE DE RISQUE



Risques et nuisances

Plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant de la Sausse.

■ aléa faible à moyen

■ aléa fort

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant variables.

Son ampleur est fonction de la topographie, de la capacité d'absorption des sols, du couvert végétal et de la présence d'obstacles à la libre circulation de l'eau. Le ruissellement urbain peut entraîner des inondations dues aux aménagements (impermeabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés,...).

LA COMMUNE EST EXPOSÉE À DES INONDATIONS DE PLAINES DUES AUX DÉBOREMENTS DE LA SAUSSE.

La Sausse : sur un linéaire de 850 m sur la berge droite, en limite sud-est de commune, pour un risque d'inondation par remontée de la nappe affleurant en contre-bas des coteaux du Cassé.

La Dancelle et Le Flotis : aléa faible (écoulement diffus) sur le rond-point du chemin de Bessayre, l'avenue de Flotis et le long du Boulevard de Bessayre. Les infrastructures économiques et routières du Cassé ainsi qu'une partie de la zone d'habitation limitrophe de la commune de Montrabé (aléa faible, hauteur d'eau inférieure à 50 cm) peuvent être concernées. Les zones identifiées sont soumises à des prescriptions d'urbanisme obligatoires.

LES GESTES QUI SAUVENT

En cas d'inondation importante, votre quotidien pourra être perturbé par un dysfonctionnement des réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone) et des voies de circulation et des services de proximité. Il est prudent de vérifier vos contrats d'assurance.

AVANT

- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- Couper le gaz et l'électricité
- Fermer portes et fenêtres, ouvrez les volets roulants électriques
- Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier
- Amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques et les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Préparer l'évacuation

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, télévision, mairie)
- Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Obtenir les portes et soupiraux du domicile
- Ne pas s'engager sur une aire ou une voie inondée
- Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours
- Signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



MESURE D'ALERTE

La commune relaye l'alerte de la Préfecture auprès de la population en général et des habitants concernés en particulier (panneau lumineux, site internet, véhicules sonorisés, téléphone, Saint-Jean l'appli, porte à porte)

HISTORIQUE

Il n'existe pas d'éléments précis concernant les crues de la Sausse. Sa situation en retrait des zones anciennement urbanisées, l'implantation de l'A68, n'ont pas permis de retenir d'évènements significatifs permettant l'établissement d'une cote de crue historique. Toutefois, il est à noter que les contre-bas des coteaux du Cassé sont marqués par une remontée de la nappe devenant affleurante.

INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

- du 26/07/1996 au 27/07/1996
Arrêté du 11/02/1997
- du 16/06/2003 au 16/06/2003
Arrêté du 03/10/2003
- du 24/01/2009 au 27/01/2009
Arrêté du 28/01/2009
- du 25/12/1999 au 29/12/1999
Arrêté du 29/12/1999

Autres risques



TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque peut survenir sur n'importe quel axe routier, notamment pour les flux de desserte locale. En cas d'incident, se calfeutrer et suivre les consignes générales.



NUCLÉAIRE

La Préfecture de Haute-Garonne a mis en place un plan départemental de gestion et de distribution de comprimé d'iode stable.



SANITAIRE (ÉPIDÉMIE, PANDÉMIE, ÉPIZOOTIE)

Face à une menace susceptible d'affecter la santé de la population, les dispositions municipales s'appuient sur le plan gouvernemental spécifique au risque. Elles prévoient la continuité des missions essentielles des services municipaux.



CLIMATIQUE TEMPÊTE, CANICULE, INTEMPÉRIES HIVERNALES

La carte de vigilance de Météo-France alerte sur le type de risque et le niveau d'alerte.



TERRORISME (RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE)

www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

S'échapper > Se cacher > Alerter



COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ

Ne produisez pas de
flammes ou d'étincelles.



CONFINEZ-VOUS

Fermez portes et fenêtre
et colmatez les ouvertures
et les aérations,
en attendant les
consignes particulières.



GAGNEZ L'ABRI LE PLUS PROCHE

En vous munissant de vos
papiers d'identité, de vos
traitements médicaux et
de votre kit d'urgence.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



NE FUMEZ PAS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enseignants s'en
occupent et mettent
en œuvre les mêmes
consignes de sécurité.



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Afin de libérer les lignes
pour les secours.

**POUR TOUTE
INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE
CONTACTEZ**

LA MAIRIE

05 32 09 67 00

OU

CONTACT

@MAIRIE-SAINT

JEAN.FR

POUR EN SAVOIR + SUR LES RISQUES MAJEURS

Vigilance nationale «crues»
<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Information sur les crues des bassins de l'Adour
et de la Garonne
<http://www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr>

Portail sur la prévention des risques majeurs
<http://www.prim.net>

NUMÉROS UTILES

Mairie de Saint-Jean.....	05 32 09 67 00
Astreinte Mairie.....	06 76 84 67 53
Police Municipale.....	05 32 09 67 07
Astreinte Police Municipale.....	06 07 96 19 86
Préfecture.....	05 34 45 34 45
Météo France.....	08 99 71 02 99
.....	www.meteofrance.fr
Vigilance crues.....	www.vigiecrues.ecologie.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Appel d'urgence européen.....	112
Pompiers.....	18
Urgences médicales SAMU.....	15
Gendarmerie Nationale.....	17
Enedis Urgences Electricité	09 72 67 50 31
GRDF Sécurité Gaz	08 00 47 33 33
Eau de Toulouse Métropole Urgences.....	05 61 20 12 01

114

Personnes malentendantes

FRÉQUENCES RADIO

France Bleue.....	91.8
Toulouse FM.....	92.6
Altitude FM.....	93.5
Radio Occitanie.....	98.3
France Info.....	105.5
SudRadio.....	104.7



RETROUVEZ
SAINT-JEAN L'APPLI SUR :

